



## APPEL DE CANDIDATURES

Cher candidat potentiel,

Merci de votre intérêt à siéger au conseil d'administration de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ACSPC) est l'organisme national pour le sport paralympique du boccia au Canada et elle a le mandat de représenter, de promouvoir et de faire avancer le sport au Canada. L'ACSPC a le mandat supplémentaire de promouvoir et de favoriser les opportunités de participation au sport et à l'activité physique pour les personnes qui ont une paralysie cérébrale ou des handicaps connexes.

### **Notre vision**

Les Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des handicaps connexes ont accès à, et sont encouragés à atteindre leur propre excellence et pratiquer tout au long de leur vie un sport ou une activité physique, alors que le Canada est un pays leader en boccia.

### **Notre mission**

Nous collaborons avec nos partenaires dans le but d'accroître la participation au sport et à l'activité physique des Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des handicaps connexes, tout en menant, développant et favorisant l'essor local du boccia dans le but de former des champions du monde et paralympiques.

### **Nos valeurs fondamentales**

- **Excellence** : Nous affichons notre engagement à exceller dans tous les domaines et à obtenir des résultats exceptionnels. « Tous les jours, de toutes les façons possibles. »
- **Résilience** : Nous faisons preuve de persévérance et d'ouverture d'esprit en adoptant une approche à la fois souple, polyvalente et cohérente. « #AccrocheToi »
- **Inclusion** : Nous croyons aux notions d'accès, d'inclusion, d'égalité des chances et en la possibilité pour tous de participer.
- **Collaboration** : Pour réussir pleinement et faire une réelle différence, nous comprenons qu'il est essentiel de travailler ensemble, en partenariat.

### **Postes vacants**

En 2020, les postes suivants seront soumis à l'élection lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACSPC, qui aura lieu par téléconférence le jeudi 10 septembre 2020, à 20h (HNE).

- Président



- Administrateurs (3)

### ***Durée du mandat***

Les administrateurs seront élus pour des mandats de deux ans, sauf si une élection est tenue pour combler un mandat non terminé, pour un maximum de trois mandats.

### ***Engagement***

Vous devez vous préparer à consacrer approximativement 5 heures par mois au conseil d'administration, incluant des rencontres mensuelles, en plus d'au moins une rencontre en personne de deux jours par année.

### ***Poste***

Le conseil d'administration soutiendra le travail de l'ACSPC et assurera une gouvernance stratégique et du leadership en fonction de la mission, alors que les tâches opérationnelles seront menées par le directeur général (DG) de l'ACSPC.

Les responsabilités spécifiques des membres du conseil d'administration sont :

- Assurer le leadership, la gouvernance et la supervision ;
- Assumer le rôle de guide et de leader envers le directeur général afin qu'il puisse mettre en œuvre le plan stratégique et le plan annuel des opérations de l'ACSPC ;
- Examiner les résultats, les attentes et les indicateurs de rendement clés créés dans le plan stratégique et dans le plan annuel des opérations de l'ACSPC pour évaluer leur impact et mesurer régulièrement leur performance et leur efficacité à l'aide de ces indicateurs ;
- Réviser l'ordre du jour et les documents à l'appui avant les réunions du conseil d'administration et des comités ;
- Approuver le budget annuel, les rapports de vérification et les décisions d'affaires de l'ACSPC ;
- Être informés de, et assumer toutes les responsabilités légales et fiduciaires ;
- Contribuer à l'évaluation annuelle du directeur général ;
- Aider à identifier et recruter d'autres membres au conseil d'administration ;
- Élaborer, réviser et approuver les politiques de l'ACSPC ;
- S'assurer que les résolutions du conseil sont exécutées ;
- Faire partie de comités ou de groupes de travail et assumer des tâches spéciales ;
- Représenter l'ACSPC auprès des intervenants et agir comme ambassadeurs de l'organisation.

### ***Compétences***

Le conseil d'administration de l'ACSPC a identifié deux domaines prioritaires\*, en plus de plusieurs autres aptitudes et compétences recherchées chez de nouveaux membres du conseil d'administration (au moins deux pour postuler) :

Formation / expérience juridique\*  
Marketing / Relations publiques

Expérience en diversification des revenus (commandites, collectes de fonds, subventions, etc.)\*



Leadership  
Planification stratégique  
Planification de la relève  
Ressources humaines  
Gestion des risques

Expérience au sein d'un conseil d'administration  
Gestion organisationnelle  
Promotion / Lobbying  
Gestion financière

### **Admissibilité**

Toute personne âgée de 18 ans ou plus, qui a le droit, en vertu de la loi, de signer un contrat, qui n'est pas employée ou un contractuel rémunéré par l'ACSPC, et qui soutient la mission et les objectifs de l'ACSPC, peut être mise en nomination à cette élection.

### **Compensation**

Le service au conseil d'administration de l'ACSPC est sans rémunération, sauf pour le soutien administratif, les voyages et les frais d'hébergement liés aux fonctions des membres du conseil.

### **Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature doivent inclure les éléments suivants pour être considérés par le conseil d'administration de l'ACSPC :

1. Un curriculum vitae écrit et deux (2) lettres de recommandation appuyant les compétences applicables énumérées ci-dessus ;
2. Une lettre de présentation (maximum de 500 mots), dans laquelle vous expliquez pourquoi vous voulez œuvrer au sein du conseil d'administration de l'ACSPC et quelles valeurs vous voulez amener au conseil d'administration et à l'organisation ;
3. Les candidatures doivent être accompagnées d'un formulaire de nomination signé par le proposant, la personne mise en nomination et un membre actuel votant du conseil d'administration de l'ACSPC.

### **Principaux échéanciers**

8 juillet 2020 :	Appel de candidatures
17 août 2020 :	Fermeture de la période d'appel de candidatures
10 septembre 2020 :	Élection des membres du conseil d'administration lors de la réunion du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle de l'ACSPC

### **Questions**

Si vous avez des questions concernant votre dossier de candidature, veuillez communiquer avec Peter Leyser, directeur général, par courriel à [pleyser@ccpsa.ca](mailto:pleyser@ccpsa.ca) ou par téléphone au (613) 748-1430, poste 1.

Veuillez soumettre votre dossier de candidature avant **16 h (HNE), le 17 août 2020**, à l'attention de Peter Leyser [pleyser@ccpsa.ca](mailto:pleyser@ccpsa.ca).